

## Ethos Engagement Pool

Thèmes et principaux résultats 2014

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 180 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère.

La société **Ethos Services SA** assure des mandats de gestion et de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose aux investisseurs institutionnels des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

L'association **Ethos Académie** est ouverte aux personnes privées qui souhaitent prendre part aux activités d'Ethos. Cette association sans but lucratif et exonérée fiscalement a été lancée en 2012 par la Fondation Ethos. Elle compte actuellement près de 200 membres. Ethos Académie réalise des activités de sensibilisation dans le domaine de l'investissement socialement responsable, notamment à travers la publication de news électroniques, l'organisation de conférences et débats, le soutien à l'exercice des droits de vote d'actionnaires ainsi que le financement d'études.

[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)  
[www.ethosacademie.ch](http://www.ethosacademie.ch)

Signatory of:



## Avertissement

Ce rapport d'engagement a été réalisé sur la base du dialogue mené avec les sociétés, ainsi que d'informations recueillies auprès de sources accessibles aux investisseurs et au public en général. Malgré de multiples vérifications, l'information ne peut être certifiée exacte. Ethos Services ne prend aucune responsabilité sur l'exactitude des données publiées.

© © Ethos, janvier 2015. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement d'Ethos. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source. Photos : Keystone, Gettyimages, Heiner H. Schmitt. Imprimé sur « RecyStar », 100% à base de vieux papiers sans azurant optique.

## Auteurs

Dr. Yola Biedermann, Head of Corporate Governance and Sustainability  
Vincent Kaufmann, Deputy CEO, Head of Investment and Controlling  
Fanny Ebener, Senior Analyst  
Christian Richoz, Senior Analyst  
Valérie Roethlisberger, Senior Analyst  
Massimo Bloch, Analyst  
Yann Demont, Analyst  
Christophe Diederich, Analyst

# Table des matières

Introduction .....	4
<b>A. Gouvernement d'entreprise.....</b>	<b>5</b>
1. Composition et fonctionnement du conseil d'administration .....	6
2. Politique de rémunération des instances dirigeantes .....	7
3. Donations politiques et philanthropiques .....	8
4. Capital autorisé et conditionnel .....	9
<b>B. Responsabilité environnementale et sociale des sociétés .....</b>	<b>11</b>
5. Codes de conduite .....	12
6. Reporting environnemental et social .....	13
7. Changement climatique .....	14
8. Chaîne d'approvisionnement des sociétés industrielles .....	15
<b>Annexes</b>	
Annexe 1 : Membres de l'Ethos Engagement Pool au 31.12.2014.....	16
Annexe 2 : Sociétés analysées .....	18

# Introduction

Le rapport d'activité 2014 de l'Ethos Engagement-Pool (EEP) a été rédigé en conformité avec les dispositions du contrat passé entre les caisses de pension membres de l'EEP et Ethos Services SA. Il présente les démarches effectuées et les résultats obtenus dans le cadre du dialogue mené par Ethos Services avec les sociétés cotées en Suisse pour le compte des membres de l'EEP. Le présent rapport est transmis, sous forme imprimée, uniquement aux membres de l'EEP. Le dialogue mené avec les sociétés étant essentiellement fondé sur la discrétion, ce rapport n'est pas public. En revanche, par souci de transparence, un résumé de ce rapport est publié sur le site internet d'Ethos, [www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch). Le résumé reprend la première page de chacun des huit chapitres du rapport complet consacrés aux différents thèmes d'engagement.

## Univers de sociétés

L'univers des sociétés analysées comprend les cent plus grandes sociétés cotées au début de chaque année (voir liste des sociétés en annexe 1). Ainsi, la composition de l'univers varie légèrement d'année en année.

Sauf mention contraire, les statistiques et les graphiques présentés dans ce rapport portent sur 100 sociétés. Pour l'année 2014, le nombre final de sociétés est 97, suite à la fusion de Nationale Suisse avec Helvetia, au rachat de Nobel Biocare par Danaher et à la décotation du marché suisse de Weatherford International. Pour l'année 2013, l'univers porte sur 100 sociétés. Pour l'année 2012, on décompte 99 sociétés suite au rachat de Bank Sarasin par Safra.

Pour les sujets traités depuis plusieurs années, les résultats sont présentés au 31 décembre et se réfèrent à l'univers de l'année correspondante. En ce qui concerne les indices SMI et SMI Expanded, les sociétés incluses dans l'univers EEP sont celles des indices de la SIX Swiss Exchange en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## Thèmes de dialogue

Les thèmes de dialogue traités en 2014 ont été approuvés par les membres de l'EEP au cours de la séance du 28 novembre 2013. Ils sont les suivants :

### Gouvernement d'entreprise

1. Composition et fonctionnement du conseil d'administration : il s'agit notamment des compétences, de l'indépendance et de la diversité, notamment hommes-femmes, au sein du conseil. Sont également traitées, la disponibilité des membres du conseil d'administration, ainsi que l'existence et la composition de comités spécialisés au sein du conseil d'administration.
2. Politique de rémunération des instances dirigeantes : transparence des rémunérations, structure du système de rémunération, ainsi que les compétences des actionnaires en matière de rémunération.
3. Donations politiques et philanthropiques : poursuite du dialogue concernant la publication d'une politique en matière de donations, ainsi que des montants attribués et des principaux destinataires.
4. Demandes de capital autorisé et conditionnel : état des lieux des autorisations existantes.

### Responsabilité environnementale et sociale

5. Codes de conduite : adoption, couverture et mise en œuvre d'un code de conduite par les sociétés cotées.
6. Reporting environnemental et social : publication régulière d'informations pertinentes et comparables sur tous les aspects de la responsabilité environnementale et sociale.
7. Reporting sur la stratégie des entreprises face au changement climatique.
8. Chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles : prise en compte de la responsabilité environnementale et sociale tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

## A. Gouvernement d'entreprise

# 1. Composition et fonctionnement du conseil d'administration

## OBJECTIFS À ATTEINDRE

Ethos engage systématiquement le dialogue sur la composition et le fonctionnement du conseil d'administration, qui sont des facteurs clés d'une bonne gouvernance d'entreprise.

En matière de composition du conseil, il faut notamment veiller aux éléments suivants :

- Composition adéquate (membres avec des compétences variées et complémentaires) ;
- Indépendance suffisante ;
- Diversité (notamment représentation féminine) ;
- Disponibilité des administrateurs ;
- Renouvellement du conseil.

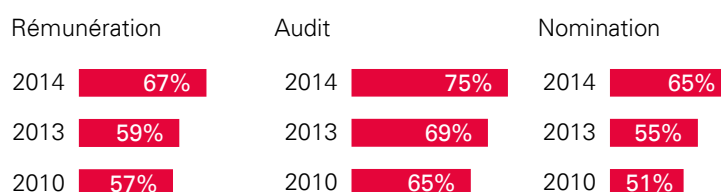
Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) en janvier 2014, les membres du conseil d'administration et du comité de rémunération sont élus annuellement et de manière individuelle, ce qui permet de dynamiser le dialogue, notamment avant les assemblées générales.

## APERÇU DES RÉSULTATS

### Amélioration de l'indépendance des comités

Si l'indépendance du conseil d'administration est essentielle à son bon fonctionnement, celle de ses comités clés (audit, rémunération et nomination) l'est tout autant. Depuis l'entrée en vigueur de l'ORAb en 2014, la composition du comité de rémunération est sous la loupe, puisque ses membres sont dorénavant élus de manière individuelle et annuelle. Ethos a systématiquement contacté les sociétés lorsque l'indépendance du comité de rémunération était insuffisante et ne permettait pas d'accepter l'élection de ses membres lors de l'assemblée générale. On peut constater que l'indépendance de ce comité s'est nettement améliorée, tout comme celle des comités d'audit et de nomination.

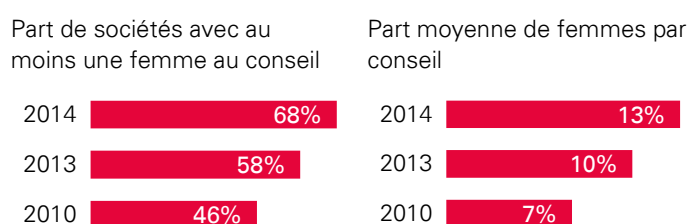
**Graphique 1 : Part de comités ayant au moins 50% de membres indépendants**



### La féminisation des conseils en bonne voie

Depuis l'introduction en 2011 du thème de la présence féminine au sein des conseils d'administration, Ethos demande aux sociétés n'ayant pas ou peu de femmes au conseil de tenir compte de ce critère lors du processus de sélection de nouveaux candidats. Si certains pays ont une longueur d'avance sur la Suisse et ont instauré des quotas de présence féminine, on peut remarquer une réelle volonté de la part des sociétés suisses de féminiser les conseils sans pour autant devoir recourir aux quotas. En 2014, plus de deux tiers des sociétés ont au moins une femme au conseil, alors qu'en 2010, à peine 46% des sociétés en avaient une.

**Graphique 2 : Présence de femmes dans le conseil**



## 2. Politique de rémunération des instances dirigeantes

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

Depuis 2007, Ethos engage le dialogue avec les 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse sur le sujet des rémunérations des instances dirigeantes. Ce dialogue vise des améliorations sur trois niveaux :

- Transparence du système de rémunération du conseil d'administration et de la direction générale ;
- Structure des rémunérations du conseil d'administration et de la direction générale ;
- Compétences en matière de rémunérations.

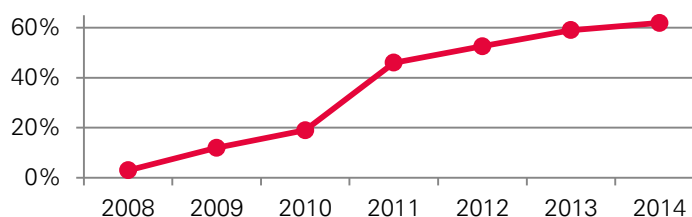
Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) est entrée en vigueur. Selon l'ORAb, les sociétés doivent modifier leurs statuts au plus tard lors de leur assemblée générale de 2015. Dans ce contexte et dans le cadre du dialogue mené avec les sociétés, Ethos veille également à ce que les modifications statutaires proposées par les sociétés soient en adéquation avec les intérêts des actionnaires et permettent à l'assemblée générale d'accepter les différents points soumis au vote (tels que les montants des rémunérations des instances dirigeantes).

### APERÇU DES RÉSULTATS

#### Say on Pay obligatoire dès 2015

Lors de leur assemblée générale de 2014, les sociétés ont eu une dernière chance de soumettre leur rapport de rémunération au vote des actionnaires uniquement de manière consultative, sans devoir proposer de votes contraignants. Grâce à l'activité d'engagement menée par Ethos depuis 2008, près de deux tiers des sociétés ont proposé un vote consultatif sur le rapport de rémunération lors de leur assemblée générale de 2014. Dès 2015, selon l'ORAb, les sociétés seront obligées de proposer aux actionnaires différents votes contraignants sur les montants accordés aux instances dirigeantes.

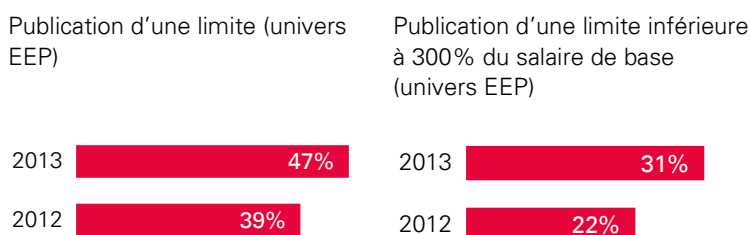
**Graphique 3 : Pourcentage de sociétés qui proposent le vote consultatif**



#### Trop peu de sociétés fixent une limite raisonnable à la rémunération variable

La publication d'une limite raisonnable à la rémunération variable totale est d'une importance capitale, notamment au vu de l'approbation des montants par l'assemblée générale dès 2015. Idéalement, une telle limite devrait figurer dans les statuts de la société ou, au moins, dans le rapport de rémunération. On peut constater que la part de sociétés publiant une telle limite est en hausse mais reste très insuffisante (moins de la moitié).

**Graphique 4 : Limites sur la rémunération variable totale**



### 3. Donations politiques et philanthropiques

#### OBJECTIFS À ATTEINDRE

Introduit pour la première fois en 2013, le thème des donations politiques et philanthropiques a été repris par Ethos dans le processus de dialogue pour la deuxième année consécutive.

Il s'agit d'un domaine de grande importance pour les sociétés et l'économie dans son ensemble. En effet, les dépenses politiques et de lobbying peuvent avoir un important impact négatif sur la réputation des sociétés et ne doivent pas être confondues avec les donations philanthropiques. Ethos considère que, si une société décide d'utiliser les fonds des actionnaires pour effectuer des dépenses politiques ou de lobbying, ces dépenses devraient servir uniquement les intérêts à long terme de la société et de ses parties prenantes et non ceux des managers ou de quelque autre groupe particulier.

Selon Ethos, il est souhaitable que les sociétés abordent explicitement cette problématique dans leur Code de Conduite dans la section « éthique des affaires ». Par ailleurs, les sociétés devraient établir en complément un règlement précis et détaillé pour encadrer et contrôler de telles activités, ainsi que pour sanctionner les contrevenants.

Pour rendre compte de l'activité politique et philanthropique de la société et des montants versés durant l'année, un paragraphe dédié à ces questions devrait être inclus dans le rapport annuel.

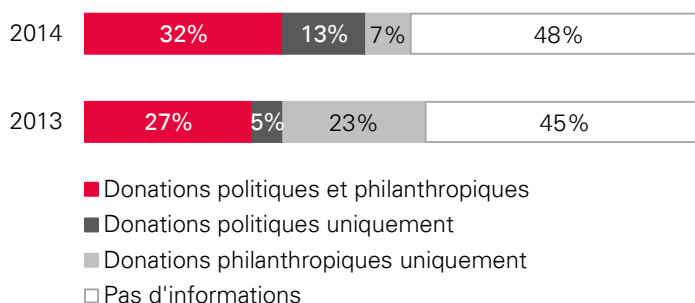
#### APERÇU DES RÉSULTATS

##### Etat des lieux : Une amélioration significative

En 2014, suite à un engagement soutenu, Ethos constate une amélioration au niveau de la transparence en matière de donations politiques. Le nombre de sociétés publiant des informations sur les donations politiques passe de 32% en 2013 à 45% en 2014. En revanche, le nombre de sociétés rapportant sur leurs donations philanthropiques a diminué entre 2013 et 2014 (de 50% à 39%),

Plus particulièrement, en matière de donations politiques, le nombre de sociétés publiant une déclaration négative (« negative statement »), qui consiste à affirmer que la société ne fait pas de donations, a connu une forte augmentation en passant de 12% à 21%. En revanche, la publication des montants des donations politiques reste encore l'exception (8% sociétés en 2014 contre 4% en 2013). Enfin, pour les sociétés ayant établi une politique en matière de donations, Ethos a observé une amélioration générale de la qualité de cette politique en 2014 : une seule société avait un politique qualifiée de « bonne » en 2013 (1%), contre 6% en 2014.

Graphique 5 : Evolution de la publication d'informations sur les donations politiques et philanthropiques





## 4. Capital autorisé et conditionnel

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

Le thème du capital autorisé et conditionnel a été introduit en 2014.

Le capital autorisé en Suisse sert en principe au rachat de sociétés, alors que le capital conditionnel sert à la conversion d'obligations ou d'options détenues par des actionnaires, des tiers ou par les instances dirigeantes et les collaborateurs des sociétés.

Il s'agit d'un sujet de grande importance au vu des risques impliqués par les demandes de capital autorisé ou conditionnel, qui peuvent souvent être considérés comme des « chèques en blanc ». On peut citer en particulier les risques de dilution et d'utilisation n'étant pas dans l'intérêt à long-terme des parties prenantes, notamment lorsqu'aucun but précis pour l'émission de capital n'est mentionné dans les statuts de la société.

Ethos considère donc que les autorisations d'augmenter le capital sans droits préférentiels de souscription pour les actionnaires ne devraient pas dépasser les limites inscrites dans ses lignes directrices, afin de limiter les risques inhérents à de telles demandes.

### APERÇU DES RÉSULTATS

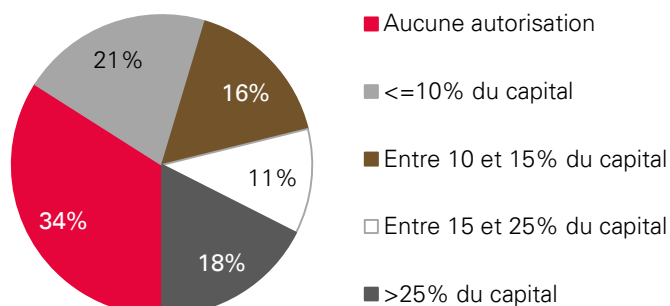
#### Etat des lieux : Certaines autorisations encore trop élevées

En 2014, Ethos a effectué un inventaire des pratiques en matière de demandes de capital autorisé et conditionnel. Pour ce faire, Ethos a recensé les autorisations d'émettre du capital sans droits préférentiels de souscription au moment de la clôture des comptes des sociétés (en général au 31.12.2014), ainsi que les demandes effectuées lors des récentes assemblées générales.

Dans le graphique ci-dessous, on peut constater que 34% des sociétés de l'univers n'ont ni capital autorisé, ni capital conditionnel.

Parmi les 66% de sociétés restantes, les pratiques sont très diverses. Pour 27% de ces sociétés (18% du total des sociétés analysées), le risque de dilution émanant des autorisations d'émettre du capital dépasse 25% du capital émis, ce qu'Ethos considère comme trop élevé.

**Graphique 6 : Autorisations d'émettre du capital (autorisé ou conditionnel) sans droits préférentiels de souscription au moment de la clôture des comptes en 2014**





## **B. Responsabilité environnementale et sociale des sociétés**

## 5. Codes de conduite

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

Un code de conduite constitue le pilier d'une stratégie de durabilité, dans la mesure où il formalise les engagements de l'entreprise envers ses parties prenantes et identifie les principaux enjeux en matière de développement durable. Finalement, l'existence d'un code de conduite est un signal important de la part de l'entreprise qui entend se conformer aux lois et qui applique une culture d'intégrité en son sein.

Depuis 2006, dans le cadre de son dialogue avec les sociétés, Ethos encourage l'adoption et la publication d'un code de conduite. Le contenu du code et sa mise en œuvre sont des aspects centraux du dialogue. Ethos accorde par conséquent de l'importance à ce thème car un code de conduite est un instrument important pour la gestion des risques éthiques, environnementaux et sociaux auxquels une entreprise fait face.

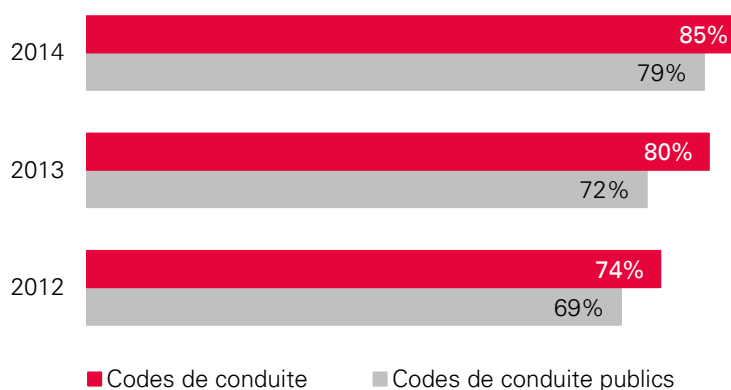
En huit ans, Ethos constate que les pratiques des sociétés cotées en Suisse en matière de codes de conduite ont connu une évolution très positive. Afin de donner aux sociétés qui le souhaiteraient un cadre de réflexion, Ethos a publié en 2013 un Engagement paper sur le thème du code de conduite qui décrit les bonnes pratiques et les attentes des investisseurs en matière de contenu et de mise en œuvre du code de conduite.

### APERÇU DES RÉSULTATS

#### Codes de conduite : Progression constante

Ethos considère qu'il ne suffit plus pour une société cotée de se limiter à énoncer quelques principes d'entreprise qu'elle publie sur son site internet. Les principes et les valeurs de l'entreprise, qui déterminent le cadre de référence dans lequel elle entend mener ses affaires, doivent être regroupés dans un document spécifique, disponible publiquement, signé par le conseil et daté. Il est réjouissant de constater que le nombre de codes adoptés et publiés par les sociétés cotées suisses continue à augmenter de manière significative. De 2006 à 2014, le nombre de sociétés de l'univers EEP ayant adopté un code de conduite public est passé de 30% à 79%. Cependant, certaines sociétés qui ont un code de conduite sont toujours réticentes à le publier (7% en 2014). Ethos constate toutefois que parmi les sociétés publiant un code de conduite, seulement 27% couvrent de manière complète tous les enjeux auxquels fait face la société. La majorité des sociétés (73%) ont une couverture qui nécessite d'être améliorée. Ethos engagera donc ces sociétés en priorité en 2015.

#### Graphique 7 : Nombre de sociétés avec un code de conduite



#### Informations incomplètes sur la mise en œuvre des codes de conduite

Il est important que les actionnaires puissent disposer d'informations quant à la mise en œuvre du code sur le site internet des sociétés, dans le rapport annuel ou de durabilité. A ce jour, parmi les sociétés incluses dans l'univers EEP ayant adopté un code de conduite, seul un quart (24%) publient des informations suffisantes sur la mise en œuvre du code.

## 6. Reporting environnemental et social

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

Depuis 2006, Ethos encourage les sociétés à publier des données environnementales et sociales dans le cadre de leur reporting annuel. Ethos attache une importance majeure à ce thème, car ces informations permettent de comprendre et d'évaluer la performance extra-financière des sociétés. Elles permettent aussi d'estimer la manière dont les risques extra-financiers sont gérés par les entreprises.

A cet effet, Ethos demande aux entreprises de publier de manière systématique un reporting environnemental et social. La structure et le contenu de ce dernier doivent répondre à un certain nombre de principes reconnus sur le plan international. Lors de son dialogue avec les entreprises, Ethos conseille de s'inspirer des lignes directrices développées par la « Global Reporting Initiative » (GRI).

En 2014, Ethos a continué d'inciter les sociétés à utiliser les lignes directrices du GRI, et plus particulièrement la dernière version, le G4. En effet, en mettant en avant le concept de matérialité, cette nouvelle version fait progresser les entreprises vers un reporting intégré, objectif à long terme qu'Ethos a toujours considéré comme nécessaire.

### APERÇU DES RÉSULTATS

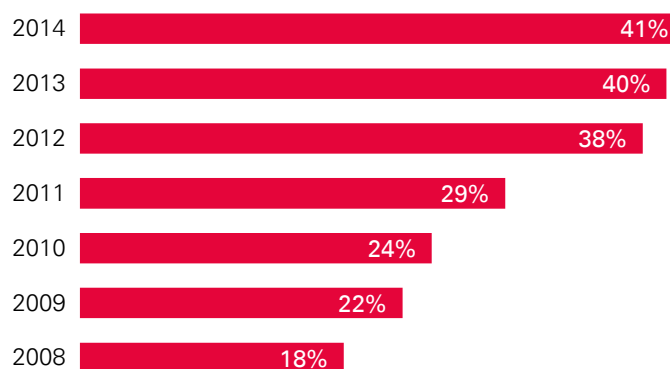
#### Placer la matérialité au centre du reporting, premiers rapports selon les nouvelles lignes du GRI 4

En 2014, les premiers rapports selon les nouvelles lignes de la « Global Reporting Initiative » (GRI) ont vu le jour. Dans l'univers EEP, 8 sociétés sont passées des anciennes lignes (GRI 3.1) aux nouvelles (G4) et 2 sociétés ont suivi le G4 pour faire leur premier rapport. Pour Ethos, en plaçant la matérialité au centre du reporting, les nouvelles lignes G4 répondent bien aux attentes des investisseurs. En effet, la notion de matérialité est essentielle pour amener les entreprises à recentrer l'ensemble de leur réflexion sur l'identification des principaux enjeux financiers et extra-financiers auxquels elles sont confrontées et de les intégrer dans leur stratégie d'entreprise.

#### Application des lignes directrices du GRI

En 2014, sur les 97 sociétés de l'univers EEP, 41 % ont publié des rapports selon les lignes directrices du GRI. Bien que ce chiffre ne montre pas d'amélioration par rapport à 2013, il convient de mentionner que 5 sociétés ne suivant pas le GRI en 2013 l'ont adopté en 2014, alors que seulement une société a abandonné le GRI. Le reste des variations sont dues au changement de l'univers d'analyse.

#### Graphique 8 : Nombre de sociétés qui appliquent les lignes directrices GRI



## 7. Changement climatique

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

La publication par les sociétés de leurs émissions offre aux investisseurs des informations indispensables pour évaluer l'impact du changement climatique sur leurs placements. En effet, la participation des sociétés au Carbon Disclosure Project (CDP) et leurs réponses fournissent de précieux renseignements sur les choix stratégiques, les risques et opportunités identifiés, les émissions générées, les objectifs de réduction fixés et les mesures prises pour les atteindre et, plus généralement, le niveau de préparation des entreprises interrogées face au changement climatique.

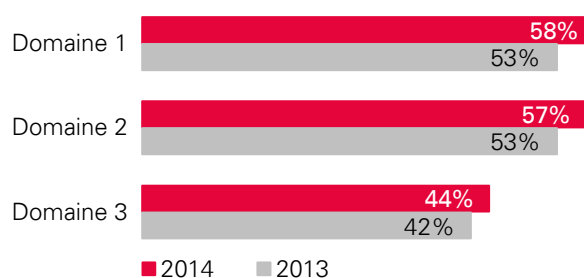
Le questionnaire du CDP a trouvé un écho grandissant auprès des sociétés suisses au cours des six années pendant lesquelles Ethos a mené l'enquête. Au vu des progrès réalisés en termes de reporting climatique, Ethos a souhaité dès 2013 passer à l'étape suivante et se concentrer sur le développement par les sociétés de stratégies climatiques pertinentes, ambitieuses et à long terme. Ethos poursuit donc le dialogue relatif au changement climatique de manière indépendante dans le cadre d'un thème d'engagement environnemental spécifique.

### APERÇU DES RÉSULTATS

#### Augmentation du taux de publication des émissions de gaz à effet de serre entre 2013 et 2014

En 2014, Ethos a remarqué une légère augmentation du nombre de sociétés publiant leurs émissions des domaines 1, 2 et 3. Cette année, 58% des sociétés ont publié leurs émissions du domaine 1, 57% du domaine 2 et 44% du domaine 3. Cette situation est positive et pousse Ethos à continuer à encourager les sociétés à publier davantage d'informations.

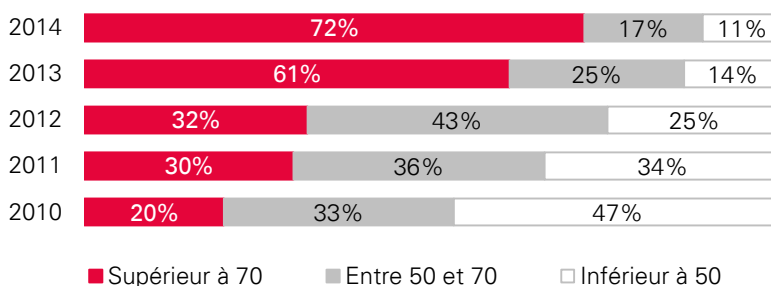
Graphique 9 : Pourcentage des sociétés de l'EEP qui publient leurs émissions



#### Amélioration continue du score de transparence au CDP

Le score de transparence (« disclosure score ») porte sur l'exhaustivité des réponses des entreprises au questionnaire du CDP. Les scores sont établis sur une échelle normalisée de 100 points. En 2014, on observe une nette amélioration de la qualité des réponses données par les sociétés suisses, 72% des sociétés ayant obtenu un score supérieur à 70 points (contre 20% seulement en 2010).

Graphique 10 : Pourcentage de sociétés en fonction de la qualité des réponses (53 sociétés ayant obtenu un score)



## 8. Chaîne d’approvisionnement des sociétés industrielles

### OBJECTIFS À ATTEINDRE

Le secteur industriel suisse a connu une expansion internationale significative au cours de ces dernières années. Au vu de la grande compétitivité qui existe dans ce secteur, les entreprises ont été amenées à intégrer dans leur chaîne de valeur de plus en plus de fournisseurs situés dans des pays émergents, voire à y installer des sites de production.

Les risques environnementaux et sociaux liés à une gestion inadéquate de la chaîne d’approvisionnement sont significatifs (utilisation de l’eau, pollution de l’air, gestion des déchets, travail des enfants, travail forcé, suppression des libertés syndicales, etc.). Si ces risques ne sont pas gérés de manière appropriée et proactive, ils peuvent conduire à des problèmes majeurs, non seulement au niveau financier, mais aussi de la réputation de l’entreprise.

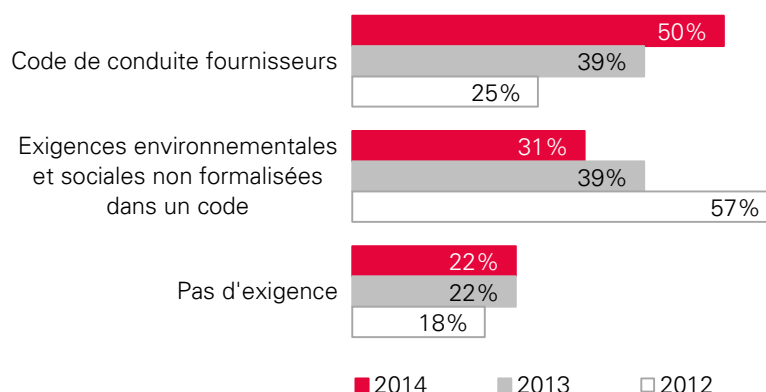
En 2014, Ethos a poursuivi le dialogue avec les 32 plus grandes sociétés industrielles cotées en Suisse, afin d’explicitier ses attentes en termes de gestion durable de la chaîne d’approvisionnement. Ethos encourage systématiquement les sociétés à adopter un code de conduite pour leurs fournisseurs. La majorité des sociétés contactées ont déjà témoigné de leur intérêt à poursuivre ce dialogue.

### APERÇU DES RÉSULTATS

#### Exigences environnementales et sociales vis-à-vis des fournisseurs

L’introduction de standards environnementaux et sociaux auprès des fournisseurs est un aspect clé d’une politique de gestion durable de la chaîne d’approvisionnement. Ceci est particulièrement important pour les sociétés industrielles. En 2014, Ethos a élargi le dialogue en s’adressant aussi aux sociétés actives dans les services liés à l’industrie (4 sociétés). L’univers d’analyse comprend désormais 32 sociétés (28 en 2013). 81% (26 sociétés) des 32 sociétés de ces secteurs communiquent sur l’existence d’exigences extra-financières de manière plus ou moins complète. 64% (16 sociétés) de ces 26 sociétés ont formalisé ces exigences dans un code de conduite fournisseurs (dont quatre ne sont pas publics).

Graphique 11 : Evolution des codes de conduite fournisseurs (32 plus grandes sociétés industrielles cotées en Suisse)

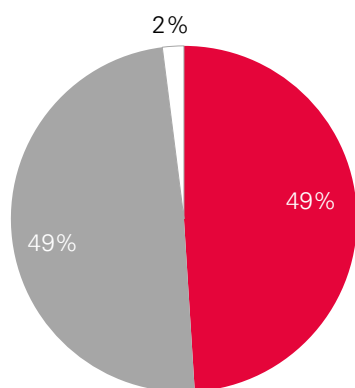


#### Codes de conduite fournisseurs : Couverture des enjeux

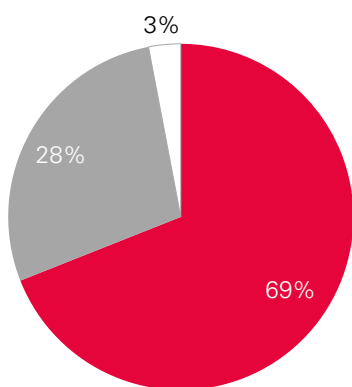
Ethos attend que le contenu de ces codes couvre les enjeux principaux auxquels les entreprises sont confrontées tout au long de leur chaîne d’approvisionnement. Il s’agit, par exemple, de l’application de normes de santé et de sécurité au travail, de l’interdiction du travail des enfants et du travail forcé, de la mise en place d’un système de management environnemental et de la lutte contre la corruption. En outre, Ethos souhaiterait voir dans ces codes une référence à des normes fondamentales telles que la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme ou les Conventions de l’Organisation Internationale du Travail.

## Annexe 1 : Membres de l'Ethos Engagement Pool au 31.12.2014

101 membres



■ Suisse romande  
 ■ Suisse alémanique  
 □ Tessin



■ Institutions privées  
 ■ Institutions publiques  
 □ Fondations

Suisse romande

Caisse de pension CSEM  
 Caisse de pension de la Construction du Valais (CPCV)  
 Caisse de pension des sociétés Hewlett-Packard en Suisse  
 Caisse de Pension Merck Serono  
 Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)  
 Caisse de pensions de l'EVAM  
 Caisse de pensions du canton de Neuchâtel (Prévoyance.ne)  
 Caisse de pensions du personnel Alcorex  
 Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL)  
 Caisse de pensions du personnel de la Ville de Carouge  
 Caisse de pensions du personnel de Naef & Cie SA et des sociétés affiliées  
 Caisse de pensions Hrand Djevahirdjian  
 Caisse de pensions Isover  
 Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève CPEG  
 Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL)  
 Caisse de Prévoyance des Eglises et Associations Protestantes de Genève  
 Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC)  
 Caisse de Prévoyance du Clergé du Diocèse Lausanne, Genève et Fribourg  
 Caisse de prévoyance du personnel communal de la ville de Fribourg  
 Caisse de retraite du Groupe DSR  
 Caisse de retraite du personnel du Cercle des Agriculteurs de Genève  
 Caisse de retraite Matisa  
 Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du Valais (CAPAV)  
 Caisse de retraite professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction  
 Caisse intercommunale de pensions (CIP)  
 Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC)  
 CAP Prévoyance  
 CAPUVA Caisse de prévoyance des travailleurs et employeurs du commerce de détail  
 CCAP Caisse Cantonale d'Assurance Populaire  
 CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle  
 Elite Fondation de prévoyance  
 Fondation de la Métallurgie vaudoise du bâtiment (FMVB)  
 Fondation de prévoyance Artes et Comoedia



Fondation de prévoyance Coninco  
 Fondation de prévoyance de Vedia SA  
 Fondation de prévoyance des Paroisses et  
 Institutions Catholiques (FPIC)  
 Fondation de prévoyance du personnel de la maison  
 Brolliet SA  
 Fondation de prévoyance en faveur du personnel de  
 la société Air-Glacières SA  
 Fondation de prévoyance NODE LPP  
 Fondation de prévoyance PX Group  
 Fondation de prévoyance skycare  
 Fondation en faveur du personnel de la maison  
 KBA-NotaSys S.A.  
 Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de  
 Prévoyance (FISP)  
 Fondation rurale de prévoyance prof. vieillesse,  
 survivants et invalidité  
 Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur  
 Fonds de prévoyance et de Retraite des Employés  
 de la commune de Delémont (FRED)  
 Prévoyance Santé Valais (PRESV)  
 Profelia Fondation de prévoyance  
 Retraites Populaires  
 Spes Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion

### Suisse alémanique

Aargauische Pensionskasse (APK)  
 Comunitas Vorsorgestiftung des Schweiz.  
 Gemeindeverbandes  
 Gebäudeversicherung Luzern  
 Gemeinschaftsstiftung der Zellweger Luwa AG  
 Jet Aviation Vorsorgestiftung  
 Kantonale Pensionskasse Solothurn  
 Leica Pensionskasse  
 Louise Blackborne-Stiftung  
 Loyalis BVG-Sammelstiftung  
 Luzerner Pensionskasse  
 Nest Sammelstiftung  
 ÖKK Personalvorsorgestiftung  
 Pensionskasse Römisch-katholische Landeskirche  
 des Kantons Luzern  
 Pensionskasse Basel-Stadt  
 Pensionskasse Bühler AG Uzwil  
 Pensionskasse Caritas  
 Pensionskasse der Ernst Schweizer AG

Pensionskasse der Römisch-Katholischen  
 Landeskirche des Kantons Aargau  
 Pensionskasse der SMS Concast AG  
 Pensionskasse der Stadt Frauenfeld  
 Pensionskasse der Stadt Winterthur  
 Pensionskasse des Katholischen Konfessionsteils  
 für die Diözese St.Gallen  
 Pensionskasse des Opernhauses Zürich  
 Pensionskasse Diakonat Bethesda Basel  
 Pensionskasse Post  
 Pensionskasse Pro Infirmis  
 Pensionskasse SRG SSR idée suisse  
 Pensionskasse Stadt Luzern  
 Pensionskasse Stadt St. Gallen  
 Pensionskasse Stadt Zürich  
 Pensionskasse Unia  
 Pensionskasse von Krankenversicherungs-  
 Organisationen  
 Pensionskassengenossenschaft des Schweiz.  
 Gewerkschaftsbundes  
 Personalvorsorgekasse der Stadt Bern  
 Personalvorsorgestiftung der  
 Theatergenossenschaft Bern  
 Personalvorsorgestiftung IVF HARTMANN AG  
 Personalvorsorgestiftung Rapp AG  
 Previs - Personalvorsorgestiftung Service Public  
 Pro Medico Stiftung  
 Prosperita Stiftung für die berufliche Vorsorge  
 Raiffeisen Pensionskasse Genossenschaft  
 Spida Personalvorsorgestiftung  
 St. Galler Pensionskasse  
 St. Ursen-Vorsorgestiftung  
 Stiftung Abendrot  
 Stiftung Alters- und Hinterbliebenenversicherung  
 der Sanitas Krankenversicherung  
 Stiftung Viscosuisse  
 Vorsorge SERTO  
 Wohlfahrtsstiftung von Verkauf Schweiz

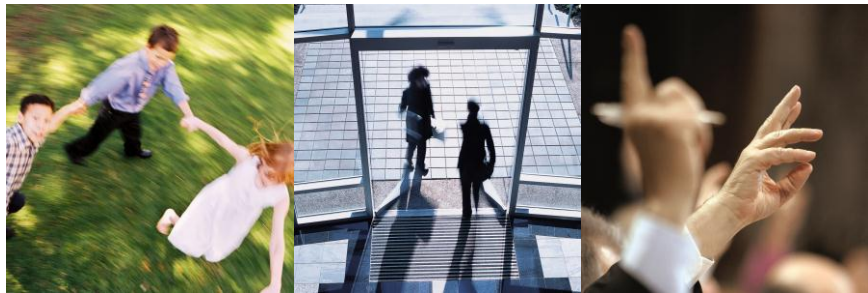
### Tessin

Fondazione Ticinese per il 2 Pilastro  
 Fondo di Previdenza per il Personale dell'Ente  
 ospedaliero cantonale

## Annexe 2 : Sociétés analysées

ABB	Georg Fischer	Rieter
Actelion	Givaudan	Roche
Adecco	Helvetia	Romande Energie
AFG Arbonia-Forster	Holcim	Schindler
Allreal	Huber+Suhner	Schweiter Technologies
AMS	Implenia	SGS
Aryzta	Inficon	Siegfried
Ascom	Intershop	Sika
Bâloise	Julius Bär	Sonova
Banque Cant. Vaudoise	Kaba	St. Galler KB
Barry Callebaut	Kudelski	Straumann
Basilea	Kühne + Nagel	Sulzer
Belimo	Kuoni	Swatch Group
Berner KB	Lem	Swiss Life
BKW	Liechtensteinische LB	Swiss Prime Site
Bobst	Lindt & Sprüngli	Swiss Re
Bossard	Logitech	Swisscom
Bucher Industries	Lonza	Swissquote
Burckhardt Compression	Luzerner KB	Syngenta
Cembra Money Bank	Metall Zug	Tamedia
Clariant	Meyer Burger	Tecan
Credit Suisse Group	Mobimo	Temenos
Dätwyler	Nationale Suisse	Transocean
DKSH	Nestlé	UBS
Dufry	Nobel Biocare	Valiant
EFG International	Novartis	Valora
Emmi	OC Oerlikon	Vetropack
Ems-Chemie	Panalpina	Vontobel
Flughafen Zürich	Pargesa	VZ Holding
Forbo	Partners Group	Weatherford
Galenica	Phoenix Mecano	Zehnder
GAM Holding	PSP Swiss Property	Zuger KB
Gategroup	Richemont	Zurich Insurance Group
Geberit		





[info@ethosfund.ch](mailto:info@ethosfund.ch)  
[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)

Ethos  
Place Cornavin 2  
Case postale  
CH-1211 Genève 1  
T +41 (0)22 716 15 55  
F +41 (0)22 716 15 56

Bureau de Zurich :  
Ethos  
Gessnerallee 32  
CH-8001 Zurich  
T +41 (0)44 421 41 11  
F +41 (0)44 421 41 12